



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire**  
**Bureau national des droits à conduire**  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

## Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

~~- 9 MAI 2022~~  
~~- 9~~

Paris, le  
Réf. :

Maître,

En date du 1<sup>er</sup> avril 2022, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 25 mars 2021 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation, l'adjoint à la cheffe  
de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire